

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du jeudi 2 avril 2026  
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

**Nom du rapporteur :**  
Hélène Rata

**Responsable de service :** Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,  
Sylvie Brecl

**Présents :**

Arnaud Latreuille, Christine Motillon, Olivier Calix, Manon Jephos, Robin Vieules, Fatiha Ghadi, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Romain Le Gall, Virginie Motte, Florent Glatard, Camille Bagourd, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Éric Bazillais, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Elodie Gautreau, Nadine Nivault

**Absents excusés et représentés :**

Valentine Chatenay-Moreno donne procuration à Olivier Calix  
Elise Cougoule donne procuration à Hélène Rata  
Thierry Lambert donne procuration à Tony Loisel

Secrétaire de séance : Romain Le Gall

---

Date de la convocation : 26/03/2026  
Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Suffrages exprimés : 29

---

**DÉLIBÉRATION N° 03**

**Fixation de l'indemnité de chef-lieu de canton pour la Maire et les adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-22 et article R 2123-23,

Vu les résultats des élections municipales intervenues le 15 mars 2026,

Vu l'installation du Conseil municipal et l'élection de la Maire en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant sur l'élection de la Maire,

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant sur l'élection de 7 adjoints,

Considérant que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les communes de chef-lieu de canton peuvent bénéficier d'une majoration des indemnités de fonction des élus municipaux,

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 22 voix Pour

**AR Prefecture**

017-211700281-20260402-DEL03\_CM020426-DE

Reçu le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

- 07 abstentions (Tony Loisel + procuration de Thierry Lambert, Éric Bazillais, Sophie Despres, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Elodie Gautreau)

- 00 voix Contre

- Fixe une indemnité de 15 % au titre de chef-lieu de canton pour madame la Maire et les adjoints,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget, chapitre 65

Pour extrait conforme,

**Hélène Rata**

Maire



**Romain Le Gall**

Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

**Ville d'Aytré**

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex  
05 46 30 19 19 – [information@aytre.fr](mailto:information@aytre.fr)

**aytre.fr**